

Maxéville, le mercredi 13 mai 2020

Le président de la MJC Massinon

**A : Tous les adhérents 2019-2020 de la MJC Massinon**

### **Objet : Informations sur le règlement des activités**

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Nous espérons tout d'abord que ce courrier vous trouvera en bonne santé.

Comme vous le savez, suite aux annonces du Gouvernement, notre MJC est fermée pour une durée indéterminée. Il est fort probable que la reprise des activités pour lesquelles vous êtes inscrit(e)s ne puisse se faire avant le mois de septembre. Face à cette situation si particulière, notre MJC, comme nombre d'associations et entreprises, connaîtra des moments difficiles dans sa gestion financière durant les mois à venir. Nous avons toutefois décidé de tout mettre en œuvre afin de répondre à vos attentes.

Pour les adhérent(e)s qui payent en plusieurs fois, vous avez certainement constaté que votre règlement concernant la cotisation du 3<sup>ème</sup> trimestre n'a pas été encaissé : elle le sera aux alentours de la mi-mai. En effet, nous ne pouvons décaler à nouveau ce règlement, ces chèques permettant un apport de trésorerie nécessaire à l'association : nous avons pu maintenir ainsi des activités via Internet, assurer un minimum de revenus à certains prestataires.

En effet, depuis le début de la crise, nous soutenons financièrement les salarié(e)s. Pour les employé(e)s animateur(trice)s et professeur(e)s technicien(ne)s d'activités, nous avons décidé de maintenir leur rémunération à 100% tout en sollicitant le chômage partiel. Pour les travailleur(euse)s indépendant(e)s et les prestations assurées par des associations, nous avons décidé de verser 50% des heures non réalisées en espérant qu'ils et elles pourront bénéficier des aides de l'État. Cette décision de solidarité a aussi pour objectif de retrouver nos intervenant(e)s à la rentrée prochaine.

En outre, nombre d'intervenant(e)s ont pu garder un lien à distance avec leurs adhérent(e)s et même proposer des contenus d'activité. Pour d'autres et pour diverses raisons, cela n'a pu être mis en œuvre (il est difficile de faire du vitrail sans matériel par exemple).

Même si des propositions d'activités via la page Facebook de la MJC, des espaces privés créés par les intervenant(e)s sur les réseaux sociaux sont proposées tous les jours, nous n'avons pas proposé les activités telles qu'elles étaient annoncées.

Cette situation nous amène donc à vous présenter des modalités de remboursement. Par conséquent, pour l'ensemble des adhérent(e)s, nous vous proposons de nous retourner, **avant le 31 juillet 2020**, le coupon ci-

dessous par courrier ou par mail : [contact@mjc-massinon.fr](mailto:contact@mjc-massinon.fr), car nous ne maîtrisons pas les possibilités de réouverture de la MJC. Nous vous serons également reconnaissant de bien vouloir tenir compte des activités qui ont pu être maintenues en partie via Internet.

En cas de demande de remboursement, nous vous serons gré de bien vouloir nous transmettre un RIB, si le remboursement par chèque est trop long, afin que nous puissions organiser la gestion de vos cotisations. Dès lors, trois propositions s'offrent à vous : :

1/ Vous êtes solidaires de la situation délicate dans laquelle pourrait se retrouver la MJC Massinon et vous renoncez à tout dédommagement au titre du soutien à notre association et à ses animateurs. Nous espérons pouvoir vous proposer néanmoins quelques activités d'ici fin août 2020. La MJC vous offre la possibilité de bénéficier d'une ouverture de droit à réduction d'impôt, pour tout ou partie de la cotisation qui serait transformée en don. Cas échéant, vous devrez signer une attestation de donateur et la MJC vous fournira un reçu au titre des dons à un organisme d'intérêt général.

2/ Vous ne renoncez pas à un dédommagement, mais vous souhaitez vous réinscrire à la rentrée de septembre. Nous vous proposons un avoir du montant total de votre cotisation du 3<sup>ème</sup> trimestre sur la prochaine saison.

3. Vous ne pouvez accepter l'une des deux propositions, nous vous proposons le remboursement des séances non réalisées, correspondant au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Dans l'attente de vous retrouver, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués

Le président,

Emmanuel GAUTHIER.

Le directeur,

Yoann DELAQUEZE.

----- COUPON A RETOURNER (mail ou courrier) -----

MJC Massinon, 33 rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : ..... EMAIL : .....

ACTIVITÉ(S) : .....

.....

(Merci de cocher le choix retenu)

1. Soutien exceptionnel à la MJC Massinon (déductible des impôts).
2. Avoir sur la prochaine saison.
3. Remboursement de la totalité de la cotisation du 3<sup>ème</sup> trimestre (joindre un RIB).

Fait à Maxéville, le ..... 2020      Signature :